

Département  
du Haut-Rhin

Arrondissement  
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**

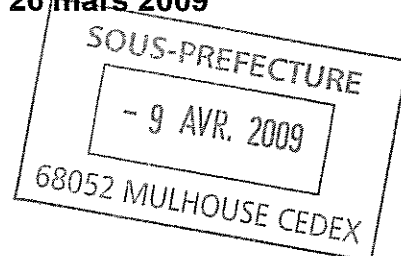
=====

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du conseil  
municipal

=====

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 27  
Conseillers présents : 26  
Conseiller absent : 1  
Procuration : 1

Séance du 26 mars 2009



Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH** & Jean-Marc **HAAS**, adjoints.

Mmes & MM. Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Audrey **GOEPFERT**, Maryvonne **THUET**, Yves **MAURER**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Marie-Christine **PIRON**, Christophe **SCHLICHT**, Loïc **DOEBELIN**, Yolande **WINTZERITH**, Marie-Claude **JORDAN**, Pierre **HERZOG** & Fabien **HENGY**, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Bernard **JOLY**, conseiller municipal.

---

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 26 MARS 2009**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM**

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, par 23 voix pour (dont 1 procuration) et 4 voix contre, approuve les procès-verbaux des séances publiques des 19 février et 12 mars 2009.
3. Le conseil municipal, par 23 voix pour (dont 1 procuration) et 4 voix contre, fixe le produit des impositions directes à 1.516.491,- €, approuve et vote le budget primitif 2009 et fixe à 1.276.600,- € le montant des crédits correspondant aux dépenses d'investissement engagées non mandatées, reportés au budget de l'exercice 2009.
4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les tarifs selon les tableaux joints mis à jour à la date d'application indiquée pour chacun des tarifs et charge le Maire de leur application.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi au 1<sup>er</sup> janvier 2009 d'une indemnité au nouveau comptable du Trésor à hauteur de 100 % pour la durée du mandat de l'actuel conseil municipal.

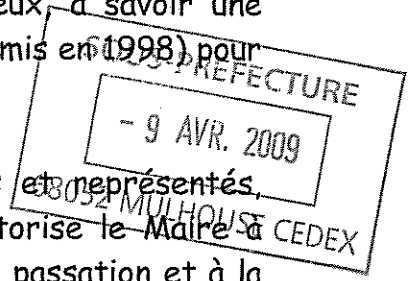
6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'admission en non-valeur d'un recouvrement infructueux, à savoir une taxe de branchement à l'assainissement d'un particulier (titre émis en 1998) pour un montant de 1.099,14 €.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de voirie 2009 tel que présenté, autorise le Maire à toutes les démarches utiles et notamment celles relatives à la passation et à la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Haut-Rhin, au lancement du marché de travaux en procédure adaptée et à sa signature qui découlera de l'ouverture des plis à intervenir et charge le Maire de solliciter les subventions auprès des instances concernées.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition des terrains et du bâtiment « Alpha » à la SCI HASELAECKER au prix total de 1.769.154,- €, l'acquisition des terrains correspondant à l'amorce de la jonction avec la route créée par le groupe Leclerc à la société Travaux Publics des Trois Frontières de Blotzheim au prix total de 6.969,- €, le plan de financement tel que présenté, le lancement d'une opération de création d'une ZAE ainsi que l'utilisation du bâtiment « Alpha » par les services communaux, sollicite auprès de la Sous-Préfecture la DGE 2009 afférente à l'acquisition du bâtiment « Alpha », autorise le Maire à signer les emprunts nécessaires auprès de la Caisse d'Épargne et de la Caisse du Crédit Mutuel tels que présentés ainsi que tous documents y relatifs et charge le Maire du mandatement de la SCP MARTERER et WALD en vue de l'établissement des actes de vente correspondants et du paiement des honoraires y relatifs.

9. Le conseil municipal, par 23 voix pour (dont 1 procuration) et 4 voix contre, approuve le choix du Maire, pouvoir adjudicateur, en attribuant le marché de maîtrise d'œuvre destiné à la création de la « Maison des Associations » à « L'atelier du Canal » de Guebwiller et autorise le Maire à lancer cette maîtrise d'œuvre et à signer tous documents y relatifs.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la passation des avenants N° 1 aux lots 2 et 3 concernant respectivement l'éclairage public et les espaces verts-plantations du nouveau carrefour giratoire réalisé sur la RD 201 et charge le Maire de leur signature et de tous documents y relatifs.



11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'installation de nouvelles aires de jeux rue des Bois Moulés, au Parc du Musée, au centre périscolaire, au Polygone et à l'école maternelle Jeanne d'Arc, sollicite la DGE 2009 afférente auprès de la Sous-Préfecture et charge le Maire de la signature de tous documents y relatifs.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'achat de 2 défibrillateurs pour une mise en place envisagée au Palais Beau Bourg et au stade de foot, arrête les modalités de financement telles que présentées, sollicite la DGE 2009 afférente auprès de la Sous-Préfecture et charge le Maire de la signature de tous documents y relatifs.

13/a. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la subvention de 540,- € à l'association « Blachgixer » pour le financement de nouvelles casquettes dans un souci d'uniformité vestimentaire des membres lors de leurs représentations et charge le Maire de son mandatement.

13/b. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la subvention de 2.100,- € à l'association du « Trottoirfasch » pour l'organisation de sa traditionnelle fête des rues les 5 et 6 septembre 2009 et charge le Maire de son mandatement.

14. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.

Le Maire,  
Jean-Paul MEYER

